

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry, le Département de la Savoie et la DIRCE pour la réhabilitation de la station de relevage de la Garatte à Chambéry*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Vincent Miguet
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Christophe Pierreton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<i>Cognin</i>	Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	Jean-François Poitou
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leyse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	Philippe Ferrari
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	
<i>Saint-Sulpice</i>	
<i>Sonnaz</i>	Daniel Roचाix
<i>Thoiry</i>	Thierry Tournier
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 066-24

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry, le Département de la Savoie et la DIRCE pour la réhabilitation de la station de relevage de la Garatte à Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que la station de relevage de la Garatte, située à l'entrée du faubourg Montmélian à Chambéry, sous la RD1006, doit être réhabilitée car elle présente des défauts d'étanchéité dans sa partie inférieure immergée, et une vétusté de l'ensemble des canalisations et pièces de raccordement.

Construite à la fin des années 1970 et transférée au Département en 2006 dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, elle assure le stockage puis le refoulement vers La Leysse des eaux pluviales issues de la RD1006, d'un réseau urbain ainsi que de l'échangeur n° 18 de la voie rapide urbaine (VRU), dont les gestionnaires sont respectivement le Département, Grand Chambéry et la direction interdépartementale des routes centre-est (DIRCE).

L'étude de réhabilitation engagée par le Département en 2020, à laquelle Grand Chambéry a été associée, a précisé les conditions de fonctionnement actuel et futur de la station de relevage, et a permis de caractériser les contributions des surfaces gérées par les différentes entités compétentes en termes de production de débit traité :

- DIRCE : 54 %,
- Grand Chambéry : 26 %,
- Département : 20 %.

Au terme de l'étude, le coût total des travaux est estimé à 568 200 € HT. Il est proposé d'en répartir le montant entre les trois maîtres d'ouvrage, au prorata des surfaces actives contributives, le Département prenant à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de sa compétence exercée au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines, Grand Chambéry a accepté la clé de répartition proposée, portant sa participation prévisionnelle, sur la base des études de projet, à 147 732 € HT.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités juridiques, techniques et financières du partenariat entre le Département, la DIRCE et Grand Chambéry pour la réhabilitation de la station de relevage.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention entre Grand Chambéry, le Département de la Savoie et la DIRCE pour la réhabilitation de la station de la Garatte à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

066-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry, le Département de la Savoie et la DIRCE pour la réhabilitation de la station de relevage de la Garatte à Chambéry

Classification Préfecture :

8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

Convention station de relevage de la Garatte

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31591H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31591H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024